

1 Notre engagement

Jan De Nul Group applique une tolérance zéro vis-à-vis de l'esclavage moderne et s'engage pleinement dans la lutte contre la traite des êtres humains tant dans ses activités que dans sa chaîne d'approvisionnement.

Nous prenons, afin d'éviter la traite d'êtres humains, les mesures suivantes telles qu'énoncées dans cette déclaration :

- Formation de la direction et de l'ensemble des travailleurs
- Révision régulière et respect de la présente déclaration ainsi que d'autres politiques internes relatives aux droits humains et du travail
- Approbation et mise en œuvre de stratégies visant à évaluer et à réduire les risques et à mesurer la performance

2 Notre activité, notre structure organisationnelle et nos chaînes d'approvisionnement

Jan De Nul Group travaille sur la terre et dans l'eau. Nous rendons possible la production d'énergie offshore et nous maintenons le niveau d'eau des voies navigables. Nous construisons des ports et nous créons des extensions de sol. Nous exécutons des travaux d'infrastructure complexes et nous pouvons monter n'importe quel type de bâtiment. Nous assainissons les pollutions de toute sorte. Depuis plusieurs générations, la famille De Nul investit dans l'humain et dans son parc/sa flotte de matériel propre. Notre domaine de travail nous passionne, mais nous voulons faire les choses à notre manière, ce en quoi nous nous distinguons dans notre secteur.

Le siège social du Jan De Nul Group se situe au Luxembourg, dans le Parc d'Activités Capellen 34 - 36, L-8308 Capellen. Nous employons plus de 6000 personnes et nous travaillons dans le monde entier.

Nous forgeons, avec l'ensemble de nos fournisseurs, des relations de confiance et d'intégrité fondées sur des bénéfices mutuels. Notre procédure de sélection de et d'entrée en relation avec des nouveaux fournisseurs comprend une étude de due diligence de la réputation du fournisseur, son respect de la loi et sa conformité aux normes de santé, de sécurité, sociales et environnementales.

3 Politiques utiles

Afin de s'assurer de mener ses activités de façon éthique et intègre, Jan De Nul Group applique une série de politiques à toutes ses relations d'affaires :

- Code de conduite
- Politique en matière de responsabilité sociale
- Déclaration de politique QHSSE
- Politique d'achats durables
- Politique de RSE

<https://www.jandenul.com/partners-suppliers>

4 Alertes éthiques

Une procédure de signalement des violations est en place. Elle est incluse dans notre code de conduite, et l'existence ainsi que l'utilisation de cette procédure de signalement sont communiquées à la fin du module d'e-learning relatif au Code de conduite.

Jan De Nul Group s'engage fermement à analyser minutieusement et à résoudre toutes les plaintes signalées. Nous ne tolérons pas qu'un travailleur soit la victime d'une plainte justifiée.

5 Due diligence des fournisseurs

Jan De Nul Group applique une procédure de due diligence à ses nouveaux fournisseurs à leur entrée en relation, ainsi qu'à ses fournisseurs existants à intervalles réguliers. Cela comprend :

- Une évaluation de préqualification exhaustive conforme aux normes ISO
- Sur la base des résultats de cette évaluation ainsi que du niveau de criticité du produit/service, il est possible que quelques entreprises fassent l'objet d'un audit de conformité (avant la conclusion de tout contrat)
- Des audits intermédiaires (de suivi) peuvent être envisagés dans les locaux des fournisseurs afin de garantir leur respect des exigences du Jan De Nul Group, des normes d'application et des législations locales
- L'adoption par notre réseau de fournisseurs stratégiques du Code de conduite fournisseur, en ce compris toutes les politiques y associées

6 Formation

Jan De Nul Group propose à tous ses travailleurs plusieurs formations concernant :

- Diverses formes d'esclavage moderne impliquant la détention et l'exploitation d'êtres humains
- L'ampleur du problème et le risque au niveau de notre entreprise
- Comment l'on peut identifier des signes de traite d'êtres humains
- Ce que les travailleurs doivent faire s'ils suspectent un cas d'esclavage ou de traite d'êtres humains
- Des conseils et recommandations pour les fournisseurs et sous-traitants
- L'identification de besoins en formation d'autres membres du personnel
- La mise en œuvre et le suivi des formations réalisées

La haute direction est responsable de la mise en œuvre de cette déclaration et du contrôle de son application et de son efficacité. Cette déclaration est établie en vertu de la section (54)1 de la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015) et elle constitue la déclaration de l'entreprise concernant la lutte contre la traite des êtres humains.

Le 9 mai 2022





Ing. J.P.J. De Nul

Directeur

Jan De Nul Group (Sofidra S.A.)